



**Syndicat National des
Ingénieurs de l'Industrie
et des Mines**

Franck VIGNOT

Secrétaire général

Ministère de l'Economie et des Finances

Pile 5 – Bureau 1010

139 Rue de Bercy

75572 PARIS CEDEX 12

Tél : 06.25.27.05.90

Franck.Vignot@syndicats.finances.gouv.fr

Paris, le 25 novembre 2022

Monsieur Christophe BECHU

**Ministre de la Transition écologique et de la
Cohésion des territoires**

Hôtel de Roquelaure

246 Boulevard Saint-Germain

75007 Paris

Monsieur Le Ministre,

Les Ingénieurs de l'Industrie et des Mines – IIM - constituent un corps de fonctionnaires d'environ 1900 ingénieurs qui exercent de manière interministérielle différentes missions auprès des entreprises sur les domaines de la sécurité et de la gestion des risques. Au sein du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ils interviennent majoritairement au service de la politique relative aux installations classées pour la protection de l'environnement en service central (DGPR) ou dans les services déconcentrés (DREAL/DEAL).

Le Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines – SNIIM - qui fédère la très grande majorité de ces IIM, les accompagne et les défend.

Nous avons été informés dernièrement de l'agression dont a été victime un de nos collègues IIM, en poste en DREAL Nouvelle Aquitaine, lors de l'exercice d'un contrôle sur un site d'exploitation illégal d'entreposage de véhicules hors d'usage (VHU). Si fort heureusement les conséquences notamment physiques de cette agression demeurent contenues pour notre collègue et que l'accompagnement et l'attention dont il bénéficie de la part de sa hiérarchie locale n'appellent à ce stade aucune remarque, il n'en demeure pas moins extrêmement choqué.

Ce type de situation à laquelle sont confrontés également d'autres corps de contrôle avec des issues parfois dramatiques comme nous le rappelle l'actualité récente vécue en Hauts de France, demeure inacceptable et ce, quelles qu'en soient les conséquences. Le SNIIM que je représente s'inquiète de cette situation et s'interroge sur les mesures à prendre.

Le cas d'espèce doit être considéré comme une situation quasi accidentelle et doit conduire à réinterroger les modalités de déroulement des contrôles portant sur les installations classées et particulièrement sur les sites illégaux dont il semble que le souhait soit d'en amplifier la conduite dans les orientations stratégiques à venir. Il est fondamental que tous les moyens soient mis en œuvre pour éviter tout risque à nos collègues dans l'exercice de leurs activités. La sécurité d'exercice de nos fonctions de contrôle est une garantie fondamentale qui doit être maintenue et une prise de conscience à tous niveaux est indispensable pour mettre en regard des outils et des moyens adaptés.

Il ne nous appartient pas de fixer ces moyens mais des modalités de recours systématique à des binômes de contrôle ou la mobilisation de forces en tenue sur des sites sensibles doivent être considérées à la hauteur des bénéfices qu'elles peuvent apporter. Ces pratiques, dont la mise en œuvre a pu être effective par le passé, sont à reconsidérer et à prendre en compte, le cas échéant, dans les objectifs d'activité assignés. La formation de nos collègues à la gestion de situations de tensions peut aussi être un sujet à prendre en compte. En effet, si certains sites contrôlés peuvent présenter plus aisément des risques de tensions, la pression notamment économique vécue par nombre d'entreprises peut rendre les activités de contrôle de manière générale plus tendues.

En tout état de cause, il semble fondamental de tirer tous les enseignements de la situation vécue par notre collègue dès à présent pour éviter que d'autres situations de même nature puissent se reproduire.

Nous demeurons disponibles pour échanger sur ce sujet et plus globalement sur les orientations en matière d'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire général,



Franck VIGNOT